

Le 13 janvier 2011

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie
Questions du 7 janvier 2011**

Madame,

Vous trouverez ci-joint les réponses du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) aux questions formulées par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en annexe de la lettre du 7 janvier 2011.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.


Céline Dupont
Chargée de projet

p.j.

Questions de la Commission

La Commission d'enquête prend acte (DB14, p. 2 et 3) que le MDDEP ne veut pas rendre publics les rapports de suivis que lui ont déposés les promoteurs de projets éoliens. Elle souhaite cependant mieux en comprendre les motifs.

Question 1

- a. Quelles sont les raisons juridiques (lois ou règlements) et administratives (politiques ou directives) précises qui imposent au ministère ou au gouvernement de ne pas rendre publics les rapports de suivis?

Réponse à venir dans les meilleurs délais.

- b. Quelle démarche pourrait être employée de façon à ce que les rapports de suivis, réalisés dans le cadre du projet de parc éolien Montérégie, soient rendus publics? Une telle démarche a-t-elle été expérimentée par le passé? Serait-il possible, par exemple, d'insérer une condition au décret qui rende obligatoire la divulgation de ces rapports? Veuillez justifier votre réponse.

Réponse à venir dans les meilleurs délais.

Dans le dossier d'aménagement du parc éolien Montérégie par Kruger Énergie Montérégie S.E.C., le promoteur s'engage à faire plusieurs suivis. La commission d'enquête désire tenir compte, dans son analyse, de l'expérience et des connaissances acquises au cours des dernières années dans l'exploitation de parcs éoliens au Québec.

À cet effet, elle aimerait recevoir réponse aux questions suivantes :

Question 2 : Climat sonore :

- a. Veuillez fournir la liste des rapports de suivis du climat sonore de parcs éoliens qui ont été déposés par les promoteurs au ministère.

3CI. *Suivi du climat sonore – Parc d'éoliennes du mont Copper – Murdochville, Québec, décembre 2005, 10 pages.*

NORTHLAND POWER INC. *Suivi du climat sonore – Parc d'éoliennes du mont Miller – Murdochville, Québec, décembre 2005, 10 pages.*

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (BDS). INC. *Parc éolien de Baie-des-Sables – Rapports de suivis d'exploitation 2007 – Annexe D – Évaluation post-construction du bruit ambiant – Baie-des-Sables, Québec (du 15 au 21 juin 2007), 28 février 2008, 5 pages et 5 annexes.*

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (BDS) INC. *Parc éolien de Baie-des-Sables – Rapports de suivis d'exploitation 2008 – Annexes E, F et G – Suivi du climat sonore*, 27 mars 2009, 6 pages et 7 annexes.

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (AAV) INC. *Parc éolien de L'Anse-à-Valleau – Rapports de suivis d'exploitation 2009 – Annexes C et D – Suivi du climat sonore*, 8 mars 2010, 5 pages et 4 annexes.

- b. Les résultats des simulations sonores présentées dans les rapports d'études d'impacts sur-ou sous-estiment-ils les mesures réelles prises en cours d'exploitation des parcs éoliens? De quel ordre de grandeur sont les différences ? Expliquez votre réponse.**

Les rapports de suivi ne présentent pas d'analyse comparative des données issues des simulations et des mesures post-construction prises sur le terrain.

Dans un premier temps, ils permettent cependant de constater que les valeurs du niveau sonore provenant des éoliennes en marche fournies par le fabriquant et ayant servies de données de base pour les simulations sont exactes.

Dans un second temps, on peut constater que la contribution sonore des éoliennes mesurée aux points récepteurs n'a pas dépassé de façon significative, lors de la période de mesure, les seuils exigés, soit 40 dB(A) la nuit et 45 dB(A) le jour ou le bruit ambiant si celui-ci est plus élevé. Lorsque Ces seuils ont été dépassés ponctuellement, il n'a pas été possible de distinguer la contribution du fonctionnement du parc au niveau sonore mesuré du niveau de bruit résiduel.

- c. Y a-t-il eu des cas où les suivis d'exploitation, réalisés par les promoteurs, ont démontré que des éoliennes ne répondaient pas aux critères de la Note d'instructions 98-01? Si oui, veuillez documenter ces situations, préciser si celles-ci étaient ou auraient pu être anticipées au moment de l'ÉIE ou de l'analyse environnementale, et indiquer les mesures prises, de façon curative et préventive, par les promoteurs concernés pour s'y conformer et s'assurer que de nouveaux dépassements ne surviennent dans le parc éolien.**

Les données présentées dans les rapports de suivis sur le climat sonore démontrent que la contribution des éoliennes, au niveau sonore observé aux points récepteurs, respecte les critères établis par le MDDEP dans la Note d'instructions 98-01. La contribution des éoliennes n'a jamais dépassé de manière significative, lors de la période de mesure, les seuils requis. Aucune intervention n'a été requise.

- d. Quels enseignements les experts gouvernementaux sur le sujet ont-ils tirés des résultats de ces suivis?**

Les simulations du climat sonore réalisées dans le cadre des études d'impact relatives aux projets de parcs éoliens constituent une bonne estimation de la réalité observée en période d'exploitation.

Question 3 : Mortalité des oiseaux et des chauves-souris

- a. **Veillez fournir la liste des rapports de suivis de mortalité d'oiseaux ou de chauves-souris qui ont été déposés par les promoteurs au ministère.**

ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER INC. *Suivi de la mortalité de l'avifaune et des chauves-souris au parc éolien du mont Copper à Murdochville, saison 2005, 14 novembre 2005, 23 pages et 2 annexes.*

ACTIVA ENVIRONNEMENT INC. *Suivi de la mortalité de la faune aviaire et des chauves-souris – Parc éolien du mont Copper (Murdochville) – Saison 2006, décembre 2006, 21 pages et 1 annexe.*

ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER INC. *Suivi de la mortalité de l'avifaune et des chauves-souris au parc éolien du mont Miller à Murdochville – saison 2005, 14 novembre 2005, 22 pages et 2 annexes.*

ACTIVA ENVIRONNEMENT INC. *Suivi de la mortalité de la faune aviaire et des chauves-souris – Parc éolien du mont Miller (Murdochville) – Saison 2006, décembre 2006, 20 pages et 1 annexe.*

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (BDS) INC. *Parc éolien de Baie-des-Sables - Rapports de suivi d'exploitation 2007 – Annexe A – Rapport de suivi de la faune avienne et des chauves-souris, le 28 février 2008, 5 pages et 5 annexes.*

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (BDS) INC. *Parc éolien de Baie-des-Sables – Rapports de suivi d'exploitation 2008 – Annexe A – Suivi de la faune avienne et des chauves-souris, le 27 mars 2009, 6 pages et 7 annexes.*

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (BDS) INC. *Parc éolien de Baie-des-Sables – Rapports de suivi d'exploitation 2009 – Annexe A – Suivi de la faune avienne et des chauves-souris, 8 mars 2010, 2 pages et 1 annexe.*

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (AAV) INC. *Parc éolien de L'Anse-à-Valleau – Rapports de suivi d'exploitation 2008 – Annexe A – Suivi de la faune avienne et des chauves-souris, 27 mars 2009, 5 pages et 4 annexes.*

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (AAV) INC. *Parc éolien de L'Anse-à-Valleau – Rapports de suivi d'exploitation 2009 – Annexe A – Suivi de la faune avienne et des chauves-souris, 8 mars 2010, 5 pages et 4 annexes.*

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (CAR) INC. *Parc éolien de Carleton – Rapports de suivi d'exploitation 2009 – Annexe A – Suivi de la faune avienne et des chauves-souris, 8 mars 2010, 5 pages et 4 annexes.*

b. Ces suivis de mortalité ont été effectués sur combien d'éoliennes et dans combien de parcs?

Les rapports de suivis portant sur la mortalité de la faune avienne et des chauves-souris déposés jusqu'à maintenant au MDDEP ont porté sur 157 des 273 éoliennes exploitées (57 %) dans 5 parcs éoliens québécois.

c. Combien de cadavres ont été trouvés en tout lors de ces suivis et de quelles espèces étaient-ils?

Les 10 rapports de suivis portant sur la mortalité de la faune avienne et des chauves-souris rapportent un total de 35 carcasses d'oiseaux et de 13 carcasses de chauves-souris retrouvées lors de ces suivis.

Pour ce qui est des oiseaux, les espèces suivantes ont été citées : la Sittelle à poitrine rousse, le Roitelet à couronne dorée, le Moucherolle à ventre jaune, la Paruline tigrée, la Paruline flamboyante, la Paruline à tête cendrée, la Paruline à poitrine baie, la Paruline à gorge noire, le Canard noir, le Canard colvert, le Viréo aux yeux rouges, le Viréo de Philadelphie, le Martin-pêcheur d'Amérique, le Bruant à gorge blanche, le Jaseur d'Amérique, le Grand corbeau, la Tourterelle triste, le Goéland marin, le Grand héron et la Buse à queue rousse. Chez les chauves-souris, nous retrouvons : la Chauve-souris cendrée, la Grande chauve-souris brune, la Petite chauve-souris brune, la Chauve-souris argentée et la Chauve-souris nordique.

d. Quels sont les taux de mortalité observés (minimum, moyenne, variance et maximum) dans les parcs éoliens du Québec? Quelles sont les estimations de ces mortalités sur une base annuelle (incluant l'erreur statistique) par parc éolien?

Réponse à venir dans les meilleurs délais.

e. Y a-t-il eu des cas où les suivis ont mis en exergue des éoliennes jugées particulièrement meurtrière par les experts gouvernementaux? Si oui, veuillez documenter ces situations et indiquer les mesures prises par ces experts pour amener les promoteurs concernés à réduire l'impact de leur projet.

Aucun cas de suivi ne met en évidence une ou des éoliennes particulièrement problématique en matière de mortalité des oiseaux ou des chauves-souris.

f. Quels enseignements les experts gouvernementaux sur le sujet ont-ils tirés des résultats de ces suivis?

Réponse à venir dans les meilleurs délais.

Question 4 : Utilisation du parc éolien par les oiseaux et les chauves-souris

- a. Veuillez fournir la liste des rapports de suivis de l'utilisation de parcs éoliens par les oiseaux ou les chauves-souris qui ont été déposés par les promoteurs au ministère.**

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (BDS) INC. *Parc éolien de Baie-des-Sables – Rapports de suivi d'exploitation 2008 – Annexe A – Suivi de la faune avienne et des chauves-souris, le 27 mars 2009, 6 pages et 7 annexes.*

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (BDS) INC. *Parc éolien de Baie-des-Sables – Rapports de suivi d'exploitation 2009 – Annexe A – Suivi de la faune avienne et des chauves-souris, 8 mars 2010, 2 pages et 1 annexe.*

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (AAV) INC. *Parc éolien de L'Anse-à-Valleau – Rapports de suivi d'exploitation 2008 – Annexe A – Suivi de la faune avienne et des chauves-souris, 27 mars 2009, 5 pages et 4 annexes.*

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (AAV) INC. *Parc éolien de L'Anse-à-Valleau – Rapports de suivi d'exploitation 2009 – Annexe A – Suivi de la faune avienne et des chauves-souris, 8 mars 2010, 5 pages et 4 annexes.*

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (CAR) INC. *Parc éolien de Carleton – Rapports de suivi d'exploitation 2009 – Annexe A – Suivi de la faune avienne et des chauves-souris, 8 mars 2010, 5 pages et 4 annexes.*

- b. Quels sont les principaux résultats que ces suivis ont donnés?**

Réponse à venir dans les meilleurs délais.

- c. Quels enseignements les experts gouvernementaux sur le sujet ont-ils tirés des résultats de ces suivis?**

Réponse à venir dans les meilleurs délais.

Question 5 : Gestion des plaintes

- a. Veuillez fournir la liste des rapports de suivis de plaintes relativement aux parcs éoliens qui ont été déposés par les promoteurs au ministère.**

Aucun rapport spécifique au suivi de plaintes n'a été déposé à la Direction des évaluations environnementales du MDDEP jusqu'à ce jour, le MDDEP ne l'ayant pas exigé.

- b. Ces rapports ont-ils mis en évidence l'existence de plaintes? Si oui, prière de documenter ces situations et d'indiquer les actions prises, de façon curative et préventive, par les promoteurs concernés pour adresser cette plainte et s'assurer que de nouvelles de même nature ne surviennent dans le parc éolien.**

Parmi les rapports de suivi déposés auprès du Ministère, on relève le dépôt de plaintes relatives à la qualité de la réception de signaux télévisuels. Celles-ci ont été traitées à la satisfaction des plaignants.

- c. Les experts gouvernementaux considèrent-ils que ces plaintes ont été traitées de façon juste et équitable par les promoteurs? Précisez votre réponse.**

Réponse à venir dans les meilleurs délais.

- d. Quels enseignements les experts gouvernementaux sur le sujet ont-ils tirés des résultats de ces suivis?**

Réponse à venir dans les meilleurs délais.

Question 6 : Comités de suivi

- a. Veuillez fournir la liste des décrets autorisant l'exploitation de parcs éoliens qui ont imposé la formation d'un comité de suivis relatifs?**

Voici la liste des décrets autorisant l'exploitation de parcs éoliens incluant une condition spécifique requérant la formation d'un comité de suivi et de concertation.

Liste des décrets

Date de l'autorisation

Décret 857-2010 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à Énergie Éolienne Des Moulins S.E.C. pour le projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins sur le territoire de la ville de Thetford Mines ainsi que des municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Jean-de-Brébeuf

2010-10-20

Décret 616-2010 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à Saint-Laurent Énergies inc. pour le projet

2010-07-07

d'aménagement du parc éolien du Lac-Alfred sur le territoire des municipalités régionales de comté de La Matapédia et de La Mitis

Décret 1098-2009 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à Éoliennes Mont-Louis s.e.c. pour le projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis 2009-10-21

Décret 825-2009 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation au Consortium Boralex inc. / Société en commandite Gaz Métro pour le projet de développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré sur le territoire non organisé de Lac-Jacques-Cartier 2009-06-23

Décret 662-2009 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à Cartier Énergie Éolienne (GM) inc. pour le projet d'aménagement du parc éolien de Gros-Morne sur le territoire des municipalités de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine 2009-06-10

Décret 661-2009 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à Cartier Énergie Éolienne (MS) inc. pour le projet d'aménagement du parc éolien de Montagne Sèche sur le territoire de la Municipalité de Petite-Vallée et de la Municipalité du canton de Cloridorme 2009-06-10

Décret 875-2008 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à SkyPower Corp. pour la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup. 2008-09-10

Décret 732-2007 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de Cartier Énergie Éolienne (CAR) inc. pour le projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la Ville de Carleton-sur-Mer et le territoire non organisé de Rivière-Bonaventure 2007-08-28

Décret 538-2007 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de Terrawinds Resources Corp. pour la réalisation de la première partie du projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup 2007-06-27

Décret 254-2007 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de Saint-Ulric Saint-Léandre WIND L.P. / Éoliennes Saint-Ulric Saint-Léandre S.E.C. pour le projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ulric, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Léandre et de la Ville de Matane

2007-03-28

- b. Ces comités de suivis ont-ils eu accès aux rapports de suivis réalisés par les promoteurs et comment cela s'est-il fait?**

Réponse à venir dans les meilleurs délais.

- c. Les avis formulés par les comités de suivis ont-ils été pris en compte par les promoteurs? Y a-t-il des cas où ces comités ont amené les promoteurs à modifier leurs pratiques de façon à réduire les incidences négatives de leur projet sur les collectivités ou à en accroître les retombées positives?**

Réponse à venir dans les meilleurs délais.

- d. Quels enseignements les experts gouvernementaux sur le sujet ont-ils tirés des résultats de ces suivis.**

Réponse à venir dans les meilleurs délais.